

## Epoxy voor temperaturen tot 130 graden (basis)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Epoxy voor temperaturen tot 130 graden (basis)

N° de produit

EP302

Identifiant unique de formulation (UFI)

R740-K062-T00X-3W9T

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Epoxy binder

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**Polyestershoppen BV**

Oostbaan 680

2841 ML Moordrecht

Netherlands

+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Fiche de données de sécurité rédigée le

30/03/2022

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mention(s) de danger

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

#### Conseil(s) de prudence

##### Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

##### Précautions

Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)

Se laver mains soigneusement après manipulation. (P264)

##### Intervention

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. (P302+P352)

##### Stockage

-

##### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

#### Contient

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)

1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane

1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

### 2.3. Autres dangers

#### Autre étiquetage

EUH205, Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### Autre

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	N° CAS: 25068-38-6 N° CE: 500-033-5 REACH: 01-2119456619- 26 N° index: 603-074-00-8	40-60%	EUH205 Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 5.00 %) Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5.00 %) Aquatic Chronic 2, H411	
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2- (hydroxymethyl)-, polymer	N° CAS: 30499-70-8	15-25%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

with 2-(chloromethyl)oxirane	N° CE: 608-489-8 REACH: N° index:		Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol	N° CAS: 2425-79-8 N° CE: 219-371-7 REACH: N° index: 603-072-00-7	15-25%	Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	N° CAS: 9003-36-5 N° CE: 500-006-8 REACH: 01-2119454392-40-XXXX N° index:	15-25%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

-----

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

Aucune en particulier

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

##### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomée pour contenir et collecter les matières absorbantes non combustibles et mettez en conteneur pour élimination conformément aux règles locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Les compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

### Température de stockage

Température ambiante, de 18 à 23°C

### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

### DNEL

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
DNEL	8.33 mg/kg
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
DNEL	8.33 mg/kg
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets locaux à court terme - travailleurs
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
DNEL	0.012 mg/L
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets locaux à court terme - travailleurs
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
DNEL	0.012 mg/L
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
DNEL	9,26 mg/kg/jour
Voie d'exposition	Dermique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
DNEL	1,63 mg/m <sup>3</sup>
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
DNEL	5,56 mg/kg/jour
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
DNEL	0,48 mg/m <sup>3</sup>
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
DNEL	0,56 mg/kg/jour
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	6.25 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	62.5 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	104.15 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	8.7 mg/m <sup>3</sup>

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	29.39 mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs

### PNEC

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
PNEC	0.006 mg/L
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
PNEC	0.0627 mg/L
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
PNEC	0.0006 mg/L
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
PNEC	0.00627 mg/L
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
PNEC	10 mg/L
Voie d'exposition	Installation de traitement des eaux usées
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	24 $\mu\text{g/L}$
Voie d'exposition	Eau douce

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	2,4 µg/L
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	240 µg/L
Voie d'exposition	Emission intermittente
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	100 mg/L
Voie d'exposition	Installation de traitement des eaux usées
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	84 µg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	8,4 µg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	2,7 µg/kg
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
PNEC	28 µg/kg
Voie d'exposition	Prédateurs
Durée d'exposition	
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.003 mg/L
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

PNEC	0 mg/L
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.294 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.025 mg/L
Voie d'exposition	Emission intermittente
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.029 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	10 mg/L
Voie d'exposition	Installation de traitement des eaux usées
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.237 mg/kg
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	Unique

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

### Mesures techniques

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

### Généralités

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

### Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-

### Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-



### Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0,2	> 240	EN374-2, EN374-3, EN388



### Protection des yeux

Type	Normes
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat physique

Liquide

#### Couleur

Jaunâtre

#### Odeur

Caractéristique

#### Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Densité (g/cm<sup>3</sup>)

1.14

#### Viscosité

150-450 mPa.s (25 °C)

### Changement d'état

#### Point de fusion (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Point d'ébullition (°C)

>200

#### Pression de vapeur

4 hPa (20 °C)

#### Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

#### Point d'éclair (°C)

>120

#### Inflammabilité (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Inflammation spontanée (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Propriétés explosives

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Capacités oxydantes

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

### Solubilité

#### Solubilité dans l'eau

Non soluble

#### n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

#### Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

### 9.2. Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ )
Méthode d'essai	
Espèce	Rat

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	15000 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	23000 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	>2000 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	>2000 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 401
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	1163 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Inhalation
Test	CL50 (4 heures)
Valeur	>11,3 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	1130 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	>2150 mg/kg
Autres informations	

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)
Méthode d'essai	
Espèce	
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Durée	Aucune information disponible
Valeur	Aucun effet nocif observé (Non irritant)
Autres informations	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 404
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Aucun effet nocif observé (Non irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OPP 81-5
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OPP 81-5
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Durée	24 heures
Valeur	Effets nocifs observés (Modérément irritant)
Autres informations	

Provoque une irritation cutanée.

[Lésions oculaires graves/irritation oculaire](#)

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 405
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 405

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 405
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Irritant)
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 405
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Durée	
Valeur	Effets nocifs observés (Modérément irritant)
Autres informations	

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 406
Espèce	Cochon d'Inde
Valeur	Effets nocifs observés (sensibilisant)
Autres informations	

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 471

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Espèce	Bactéries, S. typhimurium
Conclusion	Effets nocifs observés
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 473
Espèce	Cochon d'Inde, Poumon de hamster chinois V79
Conclusion	Effets nocifs observés
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 476
Espèce	Cochon d'Inde, Poumon de hamster chinois V79
Conclusion	Effets nocifs observés
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 474
Espèce	Souris, L5178Y mouse lymphoma cells
Conclusion	Aucun effet nocif observé
Autres informations	

### Cancérogénicité

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	
Espèce	Humain
Voie d'exposition	
Organe cible	
Durée	
Test	
Valeur	
Conclusion	Aucun effet nocif observé
Autres informations	

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

**Autres informations**

Aucune en particulier

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	Eau douce
Durée	21 jours
Test	CSEO
Valeur	0.3 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	Eau douce
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	1.8 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	2 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Méthode d'essai	OCDE 203
Espèce	Poisson, Danio rerio
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	24 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 202
Espèce	Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental	
Durée	24 heures
Test	CE50
Valeur	76 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	OCDE 201
Espèce	Algues
Milieu environnemental	Eau
Durée	72 heures
Test	CE50
Valeur	110 mg/L
Autres informations	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine;résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
Biodégradable dans l'environnement aquatique	Non
Méthode d'essai	
Valeur	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane;éther diglycidique du 1,4-butanediol
Méthode d'essai	

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Potentiel bioaccumulable	Aucune information disponible
LogPow	-0,269 - 0,15
BCF	Aucune information disponible
Autres informations	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 13 - Sensibilisant

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

#### Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 27\* Peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

#### Étiquetage spécifique

Sans objet

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
ADR	UN1760	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.	Classe: 8 Étiquettes: 8 Code de classification: C9	III	Oui	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
			 			
IMDG	UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C9	III	Oui	Limited quantities: 5 L EmS: F-A S-B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations
		 			Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA UN1760	CORROSIVE LIQUID, N.O.S.	Class: 8 Labels: 8 Classification code: C9 	III	Oui	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

IMDG / See the Dangerous Goods List, section 3.2.1, for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

IATA / See Table 4.2 for any information on special provisions, requirements, or warnings in connection with transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

##### Demandes de formation spécifique

L'utilisateur du produit doit avoir passé un examen particulier pour travailler avec des produits polyuréthane et époxy.

##### Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2): 100 tonnes / (Colonne 3): 200 tonnes

##### Autre

Sans objet

##### Sources

Ordonnance no 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

EUH205, Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

H312, Nocif par contact cutané.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accelérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVCB = Substances hydrocarbures complexes

**Autre**

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

**Homologué par**

H.A.B.

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr